

Villy-en-Trodes : année test pour la tarification incitative des ordures ménagères

PUBLIÉ LE 05/01/2015 - MIS À JOUR LE 05/01/2015 À 11:54

Par l'est éclair



Villy-en-Trodes. Depuis le 1er janvier, les habitants des quatre-vingt-seize communes du SIEDMTO (Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient) sont entrés dans une année test pour la collecte des déchets ménagers. À partir de cette date, ils ne paieront plus la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) mais une tarification incitative en fonction de leur production de déchets.

C'est pour évoquer ce changement que le maire de Villy-en-Trodes, Bernard Meilliez, a convié les habitants à une rencontre informative. Ainsi, une vingtaine de personnes sont venues afin d'avoir les réponses aux questions qu'elles se posent. Le maire a commencé la rencontre par une explication sur le fonctionnement de la tarification incitative des collectes de déchets ménagers.

Sortir une poubelle bien pleine

Celle-ci s'effectuera à partir d'une poubelle pucée qui a été distribuée à chaque ménage en fonction du nombre de personnes habitant le foyer. Chaque relevé de la poubelle par le camion sera comptabilisé dans la limite de vingt relevés par an et chaque foyer pourra se rendre dans les déchetteries déterminées dans la limite de douze fois dans l'année. Pour les foyers qui sortiraient plus souvent leur poubelle, un surcoût sera appliqué. Le maire a rappelé que, *« les poubelles n'étant pas pesées, il n'y a aucun intérêt à sortir une poubelle moitié remplie »*.

Il a ensuite expliqué pourquoi la tarification incitative est instaurée sur le territoire : *« Elle pour but d'encourager les ménages à réduire leur production de déchets ménagers en optimisant le recyclage des déchets qui peuvent l'être et développant le compostage »*. Pour les personnes qui seraient encore perplexes face à ce nouveau mode de tri, l'année 2015 devrait apporter les dernières réponses à leurs interrogations.